

du 1er au 8 décembre 2022

Élections professionnelles Fonction publique



Attention, ce document
n'est pas un bulletin de vote !

COMMISSION CONSULTATIVE PARITAIRE

Voter CGT, c'est essentiel

pour donner aux futurs élus les droits individuels de toutes et tous les agents contractuels pour un meilleur service public.

- Réalisation d'un plan de titularisation et de déprécarisation à la hauteur des enjeux, y compris pour tous les « contrats aidés », notamment les PEC (Parcours Emploi Compétences),
- Revendication d'une négociation salariale collective,
- Accès pour toutes et tous à la Fonction publique sans condition de nationalité.

À LA CCP

Je vote la CGT,

pour des représentants qui interviendront sur les questions qui me concernent :

- Obtenir la révision de mon entretien professionnel ;
- Travailler à temps partiel si je le souhaite ;
- Obtenir mon droit à télétravailler dans de bonnes conditions ;
- Rendre effectif mon droit à la formation ;
- Faire valoir mes droits en cas de licenciement ;
- Me défendre en cas de procédure disciplinaire.
- Le droit syndical : obligation de consultation sur les décisions individuelles relatives au non-renouvellement du contrat des personnes investies d'un mandat syndical.
- Gagner l'égalité entre femmes et hommes.

Ne pas jeter sur la voie publique

Du 1^{er} au 8 Décembre 2022, **CHAQUE VOIX COMPTE.**



FIER-E-S
D'ÊTRE
FONCTIONNAIRES !



www.cgtservicespublics.fr

Le vote en 1 clic !

Quand a lieu le vote ?

Le vote se déroulera du jeudi 1^{er} décembre à 16h jusqu'au jeudi 8 décembre 2022 à 16h, sur le temps de service de l'agent.

Comment vote-t-on ?

Le vote aura lieu uniquement par voie électronique sur le site internet dédié accessible depuis un ordinateur, un smartphone, une tablette....

Autour du 15 novembre, vous recevrez à domicile un courrier contenant votre identifiant, et une notice pour vous connecter au site de vote et voter.

Pour vous connecter, vous aurez besoin de :

- votre identifiant reçu par courrier
- votre matricule situé en haut à gauche de votre bulletin de salaire

Vous devrez ensuite récupérer votre mot de passe par sms en indiquant sur le site de vote, un n° de téléphone portable. /!\ : un numéro de portable ne peut servir qu'une fois.

Une assistance téléphonique est disponible 24h/24 durant la période de vote afin de vous aider à naviguer sur le site : 02 96 50 50 50.

La direction des Ressources Humaines est disponible pour répondre à toutes vos questions par téléphone au 02 30 21 51 96 (35 51 96) ou par mail à electionspro2022@rennesmetropole.fr

Où vote-t-on ?

Vous pouvez voter de n'importe quel endroit. Des lieux de votes sont mis en place pour les agents n'ayant pas de poste informatique sur leur lieu de travail. Les ordinateurs et tablettes en libre-service dans certains services permettront également l'accès au site internet de vote.

Lieux de vote mis à disposition de tous les agents :

1. Direction de quartiers Nord-Est, 32 rue de Trégain, du lundi au vendredi : 9h-12h30 / 13h30-17h - Fermée le jeudi matin
2. Mairie de quartiers Nord-Ouest, Service Formalités, 43 cours Président John Fitzgerald Kennedy, du lundi au vendredi : 9h-12h30 / 13h30-17h - Fermée le jeudi matin
3. Direction de quartiers Ouest, 39 rue Jules Lallemant, du lundi au vendredi : 8h30-12h30 / 13h30-17h
4. CASDEC, 15 rue du Puits Mauger, lundi, mercredi et vendredi : 8h30-12h30, mardi et jeudi : 8h30-12h30 / 13h45-16h30

Une présence physique sera assurée durant la semaine de vote sur les lieux suivants :

5. Hôtel de Ville de Rennes, Place de la Mairie, du lundi au vendredi : 8h30-17h, samedi : 9h30-12h
6. Hôtel de Rennes Métropole, 4 avenue Henri Fréville, du lundi au vendredi : 8h30-17h
7. Direction des Ressources humaines, 11 rue Kléber, du lundi au vendredi : 8h30-12h30 / 13h30-17h
8. Centre technique municipal : 40 rue Jean-Marie Huchet : 8h-17h

Lieux de vote destinés aux agents du site / de l'établissement :

- | | |
|---|---|
| 9. Ehpad Cleunay, 70 rue Ferdinand de Lesseps | 15. Résidence Le Colombier, 2 allée Marcel Viaud |
| 10. Ehpad Raymond Thomas, 10 avenue Sir Winston Churchill | 16. Plateforme voirie Nord-Ouest, route de L'hermitage - Pacé |
| 11. Ehpad Léon Grimaud, 1 rue du Pré de Bris | 17. Plateforme voirie Sud, Le Perray - Saint-Erblon |
| 12. Ehpad Champs Manceau, 2A rue Jean Coquelin | 18. Plateforme voirie Nord-Est, 1 place de la Chalotais, Cesson-Sévigné |
| 13. Ehpad Gaëtan Hervé, 38 boulevard Oscar Leroux | 19. Beaurade, chemin de la Prévalaye |
| 14. Ehpad Le Gast, 4 rue Alexandre Lefas | |

Ne pas jeter sur la voie publique

Du 1^{er} au 8 Décembre 2022, **CHAQUE VOIX COMPTE.**



www.cgtservicespublics.fr

Ne pas jeter sur la voie publique